Image not found or type unknown

NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL SOUS UNE NOUVELLE ENTITE JURIDIQUE

Par **tomuch**, le **16/08/2014** à **12:00**

DEPUIS 12 ANS JE TRAVAILLE POUR LE MEME EMPLOYEUR QUI POSEDE PLUSIEURS MAGASIN SOUS DES ENTITES JURIDIQUE DIFFERENTES.A CE JOUR IL ME PROPOSE UN NOUVEAU CONTRAT SOUS UNE NOUVELLE ENTITE JURIDIQUE . JE DOIS DONC EFFECTUE UNE PERIODE D ESSAI DE 3 MOIS ET IL M ENLEVE MES 12 ANNEES D ANCIENNETEES.
UN EMPLOTEUR A T IL LE DROIT DE FAIRE CELA AVEC SES EMPLOYES?
DE PLUS SI J ACCEPTE CE NOUVEAU CONTRAT QUELLES SERONT MES INDEMNITEES DE DEPART?
JE NE SAIS QUE FAIRE ET DE PLUS J AI BESOIN DE TRAVAILLER!
J AI BESOIN DE REPONSES URGENTES.
MERCI D AVANCE.
TOMUCH.

Par **P.M.**, le **16/08/2014** à **13:29**

Bonjour,
Il est inutile d'écrire tout un texte en majuscules, ce qui n'améliore pas sa compréhension au contraire et dans le langage des forums veut dire que vous voulez le hurler, ce qui je pense n'est pas votre intention à notre égard...
L'employeur ne peut pas vous imposer une nouvelle période d'essai et de perdre votre ancienneté, vous pourriez donc refuser de changer d'entreprise et par conséquent la mutation...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés